

La lettre d'information du cluster

Chers adhérents et partenaires,

Comme à l'accoutumée, cette période de fin d'année est l'occasion de dresser un bilan et de planifier les actions à venir. Bien que 2019 ait été particulièrement difficile pour l'économie Calédonienne, les filières portées par le cluster ont été plutôt épargnées. Synergie va néanmoins devoir être force de proposition et insister sur le levier que représente la transition énergétique pour la compétitivité des entreprises et des administrations.

Les prochaines années s'annoncent riches et passionnantes pour le pays d'un point de vue énergétique avec plusieurs dossiers structurants : la centrale-pays, les besoins en stockage d'énergie, la politique pluriannuelle de l'énergie (PPE), le solaire thermique, le développement de l'écomobilité ...

L'implication du bureau directeur et plus largement des adhérents de Synergie, doit une nouvelle fois être saluée. Les nombreuses sollicitations ont été accueillies favorablement et nous notons une bonne mobilisation dans les groupes de travail, réunions et autres événements organisés.

Bonne lecture et bonne fin d'année à tous.

Au sommaire

PRODUCTION D'ENERGIE	2
Installations de première catégorie	2
Installations de deuxième et troisième catégorie	2
SOLAIRE THERMIQUE	3
Politique générale	3
Financement des installations	3
Qualité du matériel	3
Formation des professionnels	3
MAITRISE DE L'ENERGIE	4
Mission « diagnostics énergétiques »	4
Commission performance énergétique des bâtiments	4
RAYONNEMENT INTERNATIONAL	4
Mission Tonga	4
ECOMOBILITE	5
COMMUNICATION	5
Intervention en conférences	5
COnférence « l'énergie : au cœur des économies »	5

PRODUCTION D'ÉNERGIE

INSTALLATIONS DE PREMIERE CATEGORIE

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reporté, la date de remise des offres pour la 4^{ème} période d'instruction, comprenant 40 MWc photovoltaïque dont 30 MWc raccordés à Népoui et 10 MWc sur terres coutumières, au 2 avril 2019. En parallèle, le Gouvernement a également annoncé le lancement de la 5^{ème} période d'instruction de 5 MWc réservés à des projets innovants de maximum 3 MWc. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 janvier 2020.

On notera ces derniers mois, l'inauguration de plusieurs projets remarquables avec notamment les centrales photovoltaïques de Kota Boré à Païta et d'Hélio Bouloupari 2, plus grosse ferme de France avec stockage, ou encore l'unité de stockage de Lifou qui permet d'assurer 3 heures de fourniture électrique 100% renouvelable pour toute l'île.

Le cluster salue la nomination récente d'un directeur par intérim au sein de l'ACE. Synergie fonde d'importants espoirs sur l'agence qui doit porter la mise en œuvre opérationnelle du STENC (Schéma pour la Transition Énergétique) pour le compte du Gouvernement. Le cluster accueille favorablement la volonté de l'ACE de produire une Politique Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui viendra compléter l'actuelle PPI par les axes maîtrise de l'énergie et mobilité.

INSTALLATIONS DE DEUXIEME ET TROISIEME CATEGORIE

Dans la newsletter de juillet 2019, nous vous informions de l'épuisement du quota de 3 MWc fixé pour les centrales de deuxième catégorie. Le Gouvernement a pris en considération, pour la définition de nouveaux objectifs, les propositions des professionnels avec un renouvellement d'un quota de 3 MWc pour les installations en revente totale (tarif à 17 F/kWh) et une libération totale des projets en autoconsommation (tarif à 21 F/kWh). Ces décisions soulignent la bonne coopération entre décideurs politiques et acteurs économiques.

Des experts de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) étaient en mission sur le territoire courant octobre dans le cadre d'un audit sur les performances des distributeurs EEC et Enercal. Synergie attend la transmission du rapport de synthèse de cette mission, puisqu'il devrait comporter entre autres, des préconisations de la CRE sur le photovoltaïque en autoconsommation.

Synergie porte depuis quelques mois la structuration de la filière photovoltaïque en autoconsommation. L'objectif étant de mettre en avant le professionnalisme des entreprises et la qualité des installations, tout en s'appuyant sur la démarche initiée pour le solaire thermique. Ce travail devrait permettre de

répondre aux doutes des sociétés d'assurances sur la qualité des installations, et donc poursuivre le développement de la filière.

SOLAIRE THERMIQUE

POLITIQUE GENERALE

Après de nombreuses tentatives infructueuses, le COTSOL en tant qu'entité propre ne verra pas le jour. En revanche, ses missions seront bien toutes portées par un comité technique dans le cadre de la marque RCNC (Référentiel de la Construction de Nouvelle-Calédonie ». Compte-tenu de son avance par rapport aux autres filières concernées, Synergie propose que le solaire serve de filière-pilote pour le déploiement de la marque RCNC, ce qui permettra d'identifier les éventuels freins pour la mise en œuvre globale du RCNC. Pour rappel, les distributeurs avaient validé le principe d'une participation financière au m2 vendu afin de financer le contrôle des installations.

FINANCEMENT DES INSTALLATIONS

La mission de M. Rafik Missaoui, financée conjointement par l'AFD et l'ACE a été conduite en octobre. L'étude de pré-faisabilité doit mettre en lumière la possibilité ou non de dupliquer le mécanisme Tunisien avec un prêt simplifié à taux zéro pour l'équipement des ménages en chauffe-eau solaire et le remboursement des mensualités par les factures d'électricité. Même si le rapport ne permet pas de répondre à toutes les interrogations (portage du prêt avec l'AFD notamment), les partenaires vont approfondir les solutions identifiées : avec les banques locales pour le financement en direct et avec les concessionnaires pour le recouvrement via la facture d'électricité.

Dans le cas où l'AFD ne pourrait finalement pas mettre en place son fonds vert, il n'est pas exclu des réflexions que l'ACE prennent à sa charge le taux d'intérêts et les charges de fonctionnement qu'induirait le mécanisme. Cela permettrait aux consommateurs de bénéficier d'un prêt à taux zéro ou très faible.

QUALITE DU MATERIEL

Le travail de définition des référentiels techniques pour les chauffe-eaux solaires fabriqués en usine ou à façon, qui associent la FINC et les distributeurs de matériel est achevé.

Les référentiels produits doivent maintenant être validés par le Comité Technique d'Evaluation, au regard des modifications proposées par rapport aux normes NF de référence de manière à intégrer les spécificités locales.

FORMATION DES PROFESSIONNELS

En partenariat avec le centre de formation de la CMA, 5 sessions de formation dont 3 pour la pose de chauffe-eau solaire individuel et 2 pour la maintenance de chauffe-eau solaire individuel ont été conduites sur le dernier semestre 2019. Au total, 38 personnes ont été formées pour 18 entreprises différentes. **Les maîtres d'ouvrages sont invités à demander les attestations de formation lors**

de la consultation des entreprises, pour s'assurer de la bonne maîtrise des compétences par le prestataire retenu.

MAITRISE DE L'ENERGIE

MISSION « DIAGNOSTICS ENERGETIQUES »

Synergie conduit une mission de structuration des diagnostics énergétiques, avec l'accompagnement financier de l'ACE. Cette mission a pour objectif de dresser un état des lieux de la filière puis de travailler sur l'augmentation du marché grâce à la rédaction de cahiers des charges types et la création d'un label de qualité. Ces deux actions vont permettre d'améliorer la qualité des études, d'homogénéiser les prestations et de simplifier la procédure administrative de financement. Le cluster vise un rendu de la phase 2 « aide à la structuration » d'ici la fin d'année et travaille actuellement sur l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un label de type OPQIBI (Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie Bâtiment et Industrie).

COMMISSION PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

La Commission Performance Énergétique des Bâtiments, comme son nom l'indique, travaille sur la rédaction d'une norme calédonienne pour la performance des bâtiments, dans le cadre du RCNC. Les prescriptions présentes dans cette norme, aujourd'hui finalisée, s'inspirent en grande partie des éléments du projet de réglementation énergétique de Nouvelle-Calédonie. Certaines prescriptions considérées comme trop exigeantes ou trop coûteuses ont été réduites voir supprimées, par exemple la hauteur sous plafond.

A la différence de la RENC, l'application de cette norme sera une décision volontaire du maître d'ouvrage donc non-obligatoire, bien que très probablement exigée par les maîtres d'ouvrages publics. La norme va également être soumise au CTE pour validation et s'inscrit également dans le calendrier général d'adoption du RCNC.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

MISSION TONGA

La phase 1 de la mission, qui consistait à produire un état des lieux du Royaume de Tonga sur l'énergie (production et maîtrise), le transport, l'eau et les déchets, est maintenant finalisée. Avec l'appui du Service de Coopération Régional et de Rayonnement Économique (SCRRE), la version anglaise du rapport a été transmise et les prestataires travaillent actuellement sur la suite de la mission dans l'objectif de finaliser ce dossier pour fin février 2020.

ECOMOBILITE

Comme annoncé précédemment, Synergie a constitué un groupe de travail interne qui travaille sur la création d'une ébauche de feuille de route pour l'écomobilité et l'électro-mobilité. Après plusieurs séances, ce document regroupe des actions jugées prioritaires par les membres du groupe de travail et il devrait être présenté aux membres du Gouvernement en charge des secteurs des transports et de l'énergie.

Synergie envisage de proposer au Gouvernement d'assurer le rôle de pilote et d'animateur pour la définition d'une politique partagée de l'écomobilité sur 2020 ainsi que le rôle de coordinateur pour la mise en œuvre de la politique sur les prochaines années.

COMMUNICATION

INTERVENTION EN CONFERENCES

La deuxième moitié de l'année aura été marquée par la participation du cluster à de nombreux événements médiatiques tels que des conférences, des émissions radios ou télévisées, des interviews dans les journaux et magazines spécialisés. Synergie profite de l'occasion pour remercier les partenaires et les médias qui offrent l'occasion de mettre en avant l'importance de la transition énergétique ainsi que l'ensemble des sujets portés.

Ces invitations reflètent et renforcent la position que joue notre association auprès des institutions et des acteurs socio-économiques : une structure neutre et incontournable pour les sujets en lien avec l'énergie.

CONFERENCE « L'ENERGIE : AU CŒUR DES ECONOMIES »

La deuxième conférence Synergie s'est tenue le 5 décembre 2019 au centre administratif de la Province Sud et avait pour thème « l'énergie, au cœur des économies ». A l'exception du café, le cluster se félicite une nouvelle fois de l'organisation de ce genre d'événement, qui permet de positionner Synergie au cœur des réflexions sur l'énergie et qui stimule les échanges entre les différentes parties prenantes de l'énergie.

Cette conférence était aussi l'occasion d'annoncer la création du « Club énergie » composé d'experts pour répondre aux interrogations des administrations et des entreprises sur l'énergie. Il s'agit d'un service gratuit sollicitable à partir du 1^{er} janvier 2020 via l'adresse mail suivante : club.energie.nc@gmail.com